

**Évolution de la Réglementation Financière en Algérie : De l'Ordonnance de 2003 à la Loi Monétaire et Bancaire de 2023**  
**Evolution of Financial Regulation in Algeria: From the 2003 Ordinance to the 2023 Monetary and Banking Law**

Nadji Mohammed Seif Eddine\* <sup>1</sup>, Laboratoire de recherche : Nouvelle tendance et défis des politiques de développement en Algérie (NTDPA) – Université d'Oran (2) Mohamed Ben Ahmed, [nadji.seifeddine@univ-oran2.dz](mailto:nadji.seifeddine@univ-oran2.dz)  
Belfatmi Soufiane<sup>2</sup>, Laboratoire de recherche : Nouvelle tendance et défis des politiques de développement en Algérie (NTDPA) – Université d'Oran (2) Mohamed Ben Ahmed, [souf15@hotmail.fr](mailto:souf15@hotmail.fr)

Send Article Date: 10 /01/2024

Date of acceptance of the article: 15/04/2024

---

**Résumé :**

Cette étude examine l'évolution de la réglementation financière en Algérie, se focalisant sur la transition de l'Ordonnance de 2003 à la Loi Monétaire et Bancaire de 2023. Elle souligne l'importance cruciale de la régulation financière pour la stabilité économique et l'efficacité du secteur bancaire. L'analyse repose sur des entretiens avec 45 experts financiers algériens et une évaluation statistique des données à l'aide de logiciel de statistique (SPSS).

**Mots clés :** Amendements législative ; Loi Monétaire et Bancaire 2023 ; Réglementation financière ; Stabilité financière

**Abstract :**

This study examines the evolution of financial regulation in Algeria, focusing on the transition from the 2003 Ordinance to the 2023 Monetary and Banking Law. It emphasizes the crucial importance of financial regulation for economic stability and the efficiency of the banking sector. The analysis is based on interviews with 45 Algerian financial experts and a statistical evaluation of the data using (SPSS).

**key words:** Financial regulation; Financial stability; Legislative amendments;

---

\*Nadji Mohammed Seif Eddine

## Monetary and Banking Law 2023

### Introduction :

Au cours de la dernière décennie, des événements économiques et politiques majeurs ont profondément remodelé le paysage mondial. La crise de la dette souveraine a laissé des séquelles durables, influençant les politiques économiques et financière. En parallèle, la croissance significative de la finance islamique a introduit une alternative éthique, alignée sur les normes religieuses, dans les systèmes financiers mondiaux.

Dans le contexte économique contemporain, deux dynamiques majeures attirent l'attention. D'une part, l'importance cruciale de la dimension institutionnelle dans l'analyse économique et le processus de développement est désormais évidente, soutenue par les contributions éclairantes d'éminents économistes tels que D. North, D. Acemoglu, James A. Robinson et Simon Johnson<sup>1</sup>. D'autre part, la régulation monétaire et bancaire se positionne comme un élément central dans la gouvernance financière, exerçant une influence déterminante sur la stabilité macro-financière, les pratiques professionnelles bancaires, ainsi que la cohérence des réformes économiques et sociales<sup>2</sup>.

Cette décennie a également été marquée par une transformation profonde de la gouvernance, redéfinissant les relations entre citoyens et institutions. En outre, l'émergence des crypto-monnaies a perturbé le paysage financier traditionnel, suscitant des débats sur la décentralisation et la nature de la monnaie. Une analyse récente met en lumière l'intérêt croissant pour l'adoption des monnaies numériques dans la région MENA et en Afrique, soulignant que malgré un léger retard enregistré par l'Algérie, les réussites observées dans d'autres nations soulignent l'importance cruciale de suivre cette tendance<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Abdelkader, Ghoul & Lakhdar Adouka. "Impact des institutions sur le développement social dans une économie en transition," *Revue D'Etudes Juridiques et Economiques*, vol. 05, no. 01, 2022, pp. 2105-2117.

<sup>2</sup> Kaufmann, Daniel. "Governance matters VII: aggregate and individual governance indicators 1996–2007" dans *Non-state actors as standard setters*. Édition 24.09.2009, Maison de publication : *Non-state actors as standard setters*, Numéro de page : 146.

<sup>3</sup> Mohammed Zine El Abidine, Abdelouahab. "Central Bank Digital Currency Projets In MENA Region And African Continent," *Journal of Legal and Economic Studies*, vol. 06, no. 01, 2023, 108-129.

Actuellement, la région MENA et l'Afrique attirent un intérêt croissant en raison de leur potentiel économique. Dans ces zones, les dynamiques économiques, les réformes financières et l'adoption de technologies émergentes jouent un rôle central dans la redéfinition des perspectives économiques et financières. Afin de préserver cette stabilité et de s'adapter aux tendances et transformations mondiales dans un environnement constamment changeant, le gouvernement algérien a pris des mesures en juin 2023 en édictant un nouveau dispositif législatif en matière monétaire et bancaire.

Le cheminement réglementaire dans le domaine monétaire et bancaire en Algérie a été marqué par des moments cruciaux, en particulier l'abrogation significative de la loi 90-10 en 1990, portant sur la monnaie et le crédit. Cette période tumultueuse a été caractérisée par la faillite de banques privées, à savoir la Banque EL KHALIFA et la Banque Commerciale et Industrielle d'Algérie (BCIA), mettant en évidence des lacunes notables dans les réglementations bancaires en vigueur. En réponse, les autorités algériennes ont réagi rapidement en promulguant l'ordonnance présidentielle 03-11 du 26 août 2003, marquant un tournant décisif dans la régulation bancaire en Algérie.

Depuis lors, un effort constant a été déployé pour adapter et moderniser le cadre réglementaire, préparant ainsi le terrain pour une économie financièrement robuste et dynamique. Dans le contexte du remplacement de l'Ordonnance de 2003 par la Loi Monétaire et Bancaire de 2023 en Algérie, il est opportun d'approfondir cette évolution. Au cœur de cette démarche réside la nécessité de procéder à une comparaison minutieuse des deux cadres réglementaires afin de quantifier l'ampleur des modifications induites par la Loi de 2023 sur la gouvernance financière par rapport à l'Ordonnance de 2003.

Cette analyse nous offrira l'opportunité d'acquérir une compréhension plus profonde de l'évolution temporelle des réformes et de leur incidence sur la régulation du secteur financier en Algérie. En second lieu, dans ce processus de substitution de l'Ordonnance de 2003 par la Loi Monétaire et Bancaire de 2023 en Algérie, une question fondamentale se dessine : *Quels effets durables ont résulté des amendements apportés à l'Ordonnance 03 – 11 du 26 août 2003 sur les pratiques professionnelles bancaires et la synergie entre les réformes globales économiques et sociales ?*

Cet article adopte une méthodologie qualitative en alliant des entretiens semi-directifs avec des experts financiers à une analyse statistique réalisée à l'aide du

logiciel SPSS. L'étude explore l'évolution de la régulation monétaire et bancaire en Algérie, mettant en lumière trois axes essentiels : La transformation de la réglementation, les pratiques professionnelles au sein du secteur bancaire, ainsi que leur interconnexion avec les réformes socio-économiques.

La méthodologie d'échantillonnage repose sur une combinaison de la méthode de la boule de neige et de l'échantillonnage stratifié par catégorie socio-professionnelle, garantissant ainsi la qualité, la représentativité et la diversité des perspectives. Cette approche méthodologique hybride, soigneusement élaborée, renforce la crédibilité et la validité des résultats, revêtant une importance cruciale pour la pertinence de la recherche dans le contexte financier et bancaire en Algérie.

L'article explore l'évolution de la régulation monétaire et bancaire en Algérie, scrutant le contexte mondial et les changements législatifs nationaux. Il met particulièrement en lumière la comparaison entre les lois de 2003 et 2023. La seconde partie dévoile la méthodologie de recherche tout en présentant les résultats issus de l'analyse statistique.

## **LA PREMIER PARTIE : Évolution de la Régulation Monétaire et Bancaire en Algérie**

La première partie de notre analyse se consacre à l'évolution de la régulation monétaire et bancaire en Algérie. Structurée en deux chapitres distincts, cette section vise à offrir une perspective approfondie, débutant par une exploration du cadre historique et du contexte mondial dans le chapitre initial, suivi par une plongée détaillée dans les tournants législatifs algériens dans le second chapitre.

### **CHAPITRE 1 : Cadre Historique et Contexte Mondial**

Le chapitre introductif explore les multiples dimensions de la régulation monétaire et bancaire à l'échelle mondiale. À travers une revue de littérature, il examine les débats actuels sur l'ajustement des dispositifs réglementaires, confrontant les normes universelles aux adaptations contextuelles.

#### **Premièrement : Revue de Littérature sur la Réglementation Monétaire et Bancaire**

La régulation monétaire et bancaire, en tant que fondement essentiel de la stabilité financière et économique, continue de susciter un intérêt soutenu au sein de la communauté académique. Cette revue de littérature, exploitant des analyses

récentes, jette la lumière sur les tendances et les préoccupations clés dans ce domaine dynamique. Le débat actuel se cristallise autour de la question de l'ajustement des dispositifs en fonction des particularités de chaque pays ou de l'application de « meilleures pratiques » universelles.

Dans cette perspective, l'analyse approfondie de (R. Barth, Caprio Jr, & Levine. 2004) <sup>4</sup> explore l'importance de la flexibilité et de la personnalisation pour maximiser l'efficacité des mécanismes de protection financière. Ces chercheurs soulignent le rôle crucial de la recherche académique dans l'amélioration continue de ces mécanismes.

Dans le prolongement de ces réflexions, (Meier, Gonzalez, & Kunze, 2021) <sup>5</sup> ont entrepris une enquête approfondie, analysant 455 articles de recherche pour scruter les réponses politiques et les réaménagements réglementaires qui ont émergé à la suite de la crise financière mondiale. Cette démarche de recherche s'articule autour de trois axes fondamentaux : l'identification des causes à l'origine de la crise, l'examen des mesures politiques prises en réaction, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des réformes engagées. Face aux défis complexes liés à la gestion du capital et de la liquidité, cette étude souligne la nécessité constante de réformes réglementaires afin de répondre de manière adaptative aux besoins évolutifs de l'économie moderne.

Par ailleurs, (Singh, R, 2000) <sup>6</sup> présente un modèle de régulation bancaire qui se penche sur la délicate question de la conformité réglementaire dans un environnement où les autorités de régulation disposent de ressources limitées, tandis que les banques peuvent être tentées de transgresser les normes établies. Le modèle en question avance que la conformité des banques peut être maintenue au moyen d'audits aléatoires et de sanctions proportionnelles à l'étendue des manquements. Il met en lumière l'importance cruciale de la surveillance interne des risques, laquelle est étroitement liée à la rémunération des responsables de la

---

<sup>4</sup> R, Barth, Gerard Caprio Jr. Ross Levine. "Bank regulation and supervision: what works best?" *Journal of Financial Intermediation*, 13(2), (2004), 205-248.

<sup>5</sup> Samira Meier, Miguel Rodriguez Gonzalez & Frederik Kunze. "The global financial crisis, the EMU sovereign debt crisis and international financial regulation: lessons from a systematic literature review." *International Review of Law and Economics*, 65, 2021, 105945.

<sup>6</sup> Singh, R. (2000). "Bank Regulation, Compliance and Enforcement." IDEAS Working Paper Series from RePEc. BOFIT Discussion Papers. Federal Reserve Bank of St Louis. St. Louis, United States. URL: <https://www-proquest-com.snd11.arn.dz/working-papers/bank-regulation-compliance-enforcement/docview/1698451070/se-2?accountid=202267>

conformité au sein des établissements bancaires.

Dans le prolongement de ces investigations, (Ben Naceur, Marton, & Roulet, 2018) <sup>7</sup> se penche spécifiquement sur l'impact du capital et de la liquidité sur la croissance des prêts bancaires post-crise financière de 2008, en se concentrant sur les États-Unis et l'Europe. Cette étude approfondie révèle que les banques américaines renforcent leur capacité à absorber les risques lorsqu'elles élargissent leurs activités de crédit. En revanche, elle met en évidence des effets négatifs des ratios de capital sur la croissance des prêts bancaires en Europe.

Ces constatations soulignent l'importance de comprendre les dynamiques spécifiques à chaque région dans le contexte post-crise, jetant ainsi une lumière significative sur les mécanismes de régulation et leurs implications diverses sur la stabilité financière.

En approfondissement de ces perspectives, l'étude emblématique "Fragile by Design" <sup>8</sup> de Calomiris et Haber offre des éclairages pertinents sur l'influence conjuguée des coalitions politiques et des intérêts bancaires dans le cadre de la régulation monétaire et bancaire. Cette analyse approfondie met en évidence de manière significative l'impact de ces coalitions sur la stabilité financière, en examinant les cas spécifiques des États-Unis, du Canada, du Mexique et du Brésil.

Les résultats de cette recherche soulignent de façon frappante comment les politiques formulées par ces coalitions ont une incidence déterminante sur l'accès au crédit, les acteurs bancaires, ainsi que sur les mécanismes de sauvetage, avec des implications manifestes sur le déclenchement de crises bancaires. Cette étude offre ainsi une perspective éclairée sur les liens complexes entre la sphère politique, les intérêts économiques et la stabilité financière dans des contextes nationaux diversifiés.

Dans ce contexte, cette analyse de la littérature met en lumière l'impératif d'ajuster les réglementations en fonction des spécificités nationales, soulignant ainsi la nécessité d'une approche contextuelle dans le domaine de la régulation monétaire et bancaire. Elle met également en évidence le rôle central que joue la recherche académique dans l'évolution et l'amélioration continue de ces

---

<sup>7</sup> Ben Naceur, Katherin Marton & Caroline Roulet. "Basel III and bank-lending: Evidence from the United States and Europe." *Journal of Financial Stability*, 39, 2018, 1-27.

<sup>8</sup> Calomiris, Charles W., et Haber, Stephen H. "FRAGILE BY DESIGN: The Political Origins of Banking Crises and Scarce Credit." Princeton University Press, 2014, page : 585.

mécanismes de régulation.

### **Deuxièmement : La réglementation monétaire et bancaire en Algérie 1990 – 2023 - Une Perspective Historique**

Dans le contexte des réformes économiques initiées en Algérie au début des années 90, visant à métamorphoser l'économie nationale et à rompre avec le modèle centralisé préexistant, la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, prend une importance cruciale. Ces réformes sont devenues impératives à la suite de la crise de la dette déclenchée par la chute des prix du pétrole en 1987, mettant en lumière les vulnérabilités du système économique en place.

Face à ces défis, les instances financières internationales ont préconisé une réorientation majeure de la politique économique algérienne, encourageant l'adoption d'un modèle économique plus souple et ouvert. La loi 90-10 a été conçue comme un instrument législatif essentiel pour soutenir et mettre en œuvre ces réformes économiques<sup>9</sup>.

Son objectif central était de faciliter la transition vers une économie de marché en mettant fin au monopole étatique sur les services financiers. Pour atteindre cet objectif, elle a ouvert la voie à l'indépendance de l'institut d'émission, favorisé le développement de marchés monétaires et financiers dynamiques, et encouragé la diversification des produits financiers disponibles sur le marché. Ces mesures étaient destinées à renforcer la stabilité économique et financière du pays tout en stimulant la croissance à long terme.

En 2003, le secteur bancaire en Algérie a été confronté à une crise financière d'une ampleur inédite, conduisant à la débâcle de deux banques privées majeures, la Banque EL KHALIFA et la Banque Commerciale et Industrielle d'Algérie (BCIA). Cette situation découla en grande partie de violations flagrantes des réglementations bancaires en vigueur à l'époque.

---

<sup>9</sup> M'hamed, Ziad & Lotfi, Ramdani. "La Gouvernance bancaire en Algérie à l'épreuve de la crise pétrolière : Défis et Enjeux." Revue Finance et Marché, vol. 06, no. 01, 2019, 22-46.

En réponse à ces bouleversements, les autorités algériennes ont rapidement révisé le cadre juridique régissant le secteur bancaire en promulguant l'ordonnance présidentielle 03 - 11, datée du 26 août 2003. Cette ordonnance, tout en modifiant et complétant la loi sur la monnaie et le crédit de 1990, a marqué un tournant significatif dans la régulation bancaire en Algérie. Depuis lors, les autorités nationales et les institutions financières internationales ont collaboré pour adapter et reformuler ce cadre réglementaire.

Cette démarche découle de plusieurs facteurs interdépendants, notamment la nécessité de renforcer la stabilité du secteur financier, de prévenir les risques systémiques et de favoriser un environnement propice à la croissance économique durable<sup>10</sup>. Dans ce contexte, il est impératif d'analyser en détail l'évolution des lois et des ordonnances régissant la réglementation bancaire en Algérie, depuis leur origine jusqu'à leur forme actuelle.

## **CHAPITRE 2 : Les Tournants Législatifs Algériens**

Ce chapitre examine l'expérience de l'Algérie depuis les réformes des années 90 jusqu'à la promulgation de la Loi Monétaire et Bancaire de 2023. Cette exploration législative vise à comprendre les mécanismes de régulation monétaire et bancaire en Algérie, en mettant en lumière les défis et opportunités à venir.

### **Premièrement : L'Ordonnance n°03-11 de 2003 : Une Nouvelle Ère**

En 2003, une législation majeure a été introduite<sup>11</sup>, marquant un jalon significatif au sein du cadre réglementaire algérien, surtout dans le domaine de la régulation monétaire et bancaire. Cette loi était organisée en plusieurs livres, chapitres et titres, visant à établir une régulation approfondie des secteurs clés tels que la monnaie, le crédit et les institutions financières.

D'abord dans le "Livre I - Les Fondements Monétaires", la base du système de régulation financière était établie, définissant les principes de la monnaie et posant les bases conceptuelles de la politique monétaire du pays. Quant au "Livre II -

---

<sup>10</sup> Aziz, Abdelkader, Kada Aiboud & Sid Ahmed Bouhezam. "Réglementation Et Gouvernance Bancaire En Algérie : Eléments D'analyse Des Mécanismes Internes De Gouvernance." Journal d'études en économie et Management, 4(1), 2021, 939-955.

<sup>11</sup> Ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 Modifiant et complétant la Loi n° 90 - 10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit



L'Épine Dorsale Institutionnelle (La Banque d'Algérie)", il explorait le rôle central de la Banque d'Algérie en tant qu'institution clé de la régulation financière, scrutant sa structure, son fonctionnement et ses mécanismes de gestion.

En outre, Le "Livre III - Les Responsabilités Monétaires" se penchait sur les attributions et opérations de la Banque d'Algérie, mettant en évidence son rôle crucial dans l'émission de la monnaie et les opérations monétaires essentielles. Par ailleurs, dans le "Livre IV - Le Pilier Décisionnel", le Conseil de la Monnaie et du Crédit était établi comme organe central de prise de décision, définissant sa composition et ses fonctions.

Le "Livre V - L'Architecture du Secteur Bancaire" de l'ordonnance fournissait des précisions sur les institutions financières, les opérations autorisées et les restrictions applicables, ainsi que sur la structuration globale de l'industrie bancaire. Et le "Livre VI - La Vigilance Financière" examinait le contrôle détaillé des banques et établissements financiers, couvrant des aspects tels que la liquidité, la solvabilité, la sauvegarde des déposants et les obligations comptables.

Le "Livre VII - Les Transactions Internationales" réglementait les échanges et mouvements de capitaux internationaux, tout en prévenant les pratiques anticoncurrentielles. Enfin, le "Livre VIII - Le Volet Répressif" énonçait les sanctions pénales pour le non-respect de l'ordonnance, visant à dissuader tout comportement contraire à la loi.

Cette ordonnance complexe a ainsi assuré une régulation exhaustive du secteur financier en Algérie jusqu'à l'inauguration de la Loi Monétaire et Bancaire, couvrant les domaines cruciaux que sont la monnaie, le crédit, la Banque d'Algérie, les institutions financières, la surveillance, les transactions internationales et les sanctions. Son objectif ultime était d'assurer la stabilité, la transparence et la croissance économique du pays, tout en protégeant les droits des déposants.

## **1- Réformes Successives et Adaptation aux Besoins Économiques**

Au fil des années, l'Algérie a reconnu l'impératif d'adapter son cadre réglementaire aux évolutions économiques mondiales et aux enjeux financiers internationaux. Ces ajustements sont essentiels pour comprendre l'importance des réformes successives dans le secteur financier algérien, qui doit constamment évoluer pour s'aligner sur les réalités économiques mondiales en mutation. Parmi ces réformes, on peut noter :

La réforme qui a suivi la crise financière internationale de la fin de la décennie 2010, lorsqu'une nouvelle ordonnance<sup>12</sup> relative à la monnaie et au crédit a apporté d'importantes réformes à la régulation financière en Algérie. Parmi ces réformes, un article<sup>13</sup> a établi un plafond de crédit à hauteur de 25 % des fonds propres de base pour les institutions financières, visant à réduire les risques liés à une concentration excessive de crédits. De plus, cette ordonnance interdit strictement aux banques d'accorder des crédits à leurs dirigeants et actionnaires, tout en élargissant la définition des dirigeants pour inclure un éventail plus large de responsables.

Pour mieux faire face aux nouveaux défis en matière de politiques monétaires et de taux de change, un tournant majeur dans l'évolution du cadre réglementaire du secteur financier algérien est survenu<sup>14</sup> pour attribuer à la Banque d'Algérie la responsabilité première de garantir la stabilité financière, tout en intensifiant la surveillance du système bancaire. Cela s'est manifesté par un accent particulier sur le renforcement de l'indépendance de la Banque d'Algérie, une modification essentielle<sup>15</sup> visant à accorder à la Banque d'Algérie une plus grande autonomie dans la régulation de la monnaie et du crédit, éliminant ainsi les influences externes indésirables.

La surveillance repose sur deux piliers fondamentaux, à savoir, le contrôle sur pièces et le contrôle sur place, impliquant des évaluations approfondies de la part des superviseurs bancaires<sup>16</sup>. Quant à l'objectif de la modernisation de l'infrastructure bancaire, notamment des systèmes de paiement et des centrales des risques et des impayés, plusieurs actions<sup>17</sup> et modifications<sup>18</sup> ont été mises en œuvre pour renforcer l'efficacité du secteur financier, assurer la solidité des

---

<sup>12</sup> Ordonnance n°09-01 DU 22 juillet 2009 portant Loi de Finances Complémentaire pour 2009

<sup>13</sup> Article 104 de l'Ordonnance N°09-01 du 22 juillet 2009 portant Loi de Finances Complémentaire pour 2009 (J.O N°44 DU 26 JUILLET 2009)

<sup>14</sup> Ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010 modifiant et complétant l'Ordonnance n° 03-11 du 26 aout 2003 relative à la Monnaie et au Crédit

<sup>15</sup> Article 28 de l'Ordonnance °03-11 du 26 aout 2003 relative à la Monnaie et au Crédit

<sup>16</sup> Banque d'Algérie. Rapport 2011 sur l'Évolution Économique et Monétaire en Algérie. (Mai 2012).

<sup>17</sup> En 2010, des mesures renforcées ont été prises pour contrôler les activités des banques et établissements financiers, en mettant un accent particulier sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Ces actions étaient liées à l'ajustement du référentiel comptable pour répondre aux normes internationales. Parallèlement, la supervision a été améliorée grâce à l'introduction de procédures spécifiques et de guides dédiés.

<sup>18</sup> Article 28 bis de l'Ordonnance N°10-04 du 26 aout 2010 l'Ordonnance n° 03-11 du 26 aout 2003 relative à la Monnaie et au Crédit

banques et des établissements financiers, réduire les risques potentiels, lutter contre le blanchiment d'argents et le financement du terrorisme, renforçant ainsi la confiance dans l'ensemble du système financier.

Suite au déséquilibre macroéconomique et monétaire qui a caractérisé l'économie algérienne à l'ère de la crise de la dette souveraine qui a engendré une diminution continue de la demande internationale de pétrole,<sup>19</sup>

Par ailleurs, le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) a apporté des modifications substantielles à la régulation monétaire et bancaire en Algérie<sup>22</sup>. Ces ajustements confèrent à la Banque d'Algérie l'exclusivité d'acquérir directement des titres émis par le Trésor, de manière exceptionnelle, sur une période de cinq ans<sup>23</sup>. L'objectif principal de cette mesure est de soutenir le financement du Trésor, de la dette publique intérieure et du Fonds National d'Investissement (FNI), dans le cadre d'un programme étendu de réformes économiques et budgétaires visant à rétablir l'équilibre de la trésorerie de l'État et de la balance des paiements.

Les modifications comprennent également la mise en place d'un mécanisme de suivi conjoint entre le Trésor et la Banque d'Algérie pour superviser cette disposition, renforçant ainsi la capacité de la Banque d'Algérie à soutenir la politique économique nationale tout en assurant une gestion financière transparente et efficace. Néanmoins, dans une perspective néolibérale, cela pourrait susciter des préoccupations, en accord avec la doctrine préconisant la minimisation de l'intervention de l'État dans l'économie. Les critiques néolibérales pourraient avancer l'argument que l'achat direct de titres par la Banque d'Algérie risque de perturber les mécanismes de marché naturels, engendrant des distorsions, un risque moral, potentiellement une inflation, et pouvant compromettre l'indépendance de la Banque Centrale.

Il est toutefois essentiel de noter que ces opinions dépendent des perspectives idéologiques. Les économistes institutionnalistes pourraient soutenir l'intervention

---

<sup>19</sup> Loi n°16-14 du 28 décembre 2016 portant Loi de Finance pour 2017

<sup>20</sup> Les points essentiels de ces réformes comprennent la modification de l'Article 28, stipulant que les comptes de la Banque d'Algérie doivent être arrêtés chaque année au 31 décembre, avec un prélèvement obligatoire de 10 % au profit de la réserve légale.

<sup>21</sup> Article 28 bis de l'Ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la Monnaie et au Crédit

<sup>22</sup> Loi n°17-10 du 11 octobre 2017 complétant l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la Monnaie et au Crédit

<sup>23</sup> L'Article 45 bis de la Loi n°17-10 du 11 octobre 2017 complétant l'Ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la Monnaie et au Crédit

de la Banque Centrale dans certaines circonstances, particulièrement pour stabiliser l'économie, surtout en période de réformes économiques et budgétaires. En synthèse, les réformes successives dans le secteur financier algérien visent à l'adapter aux évolutions économiques mondiales, à améliorer la gouvernance et la stabilité financière, et à protéger les intérêts financiers nationaux.

### **Deuxièmement : La Loi Monétaire et Bancaire de 2023 - Réformes et Modernisation**

La promulgation d'un nouveau dispositif législatif Monétaire et Bancaire en juin 2023<sup>24</sup> a constitué un tournant majeur pour l'Algérie, entraînant une refonte profonde du cadre réglementaire du secteur financier et inaugurant une nouvelle ère de gouvernance. Au-delà de ces réformes, cette loi témoigne d'une volonté explicite de stimuler la croissance de la finance islamique en Algérie, notamment en facilitant le développement des assurances Takaful.

Au cœur de cette loi se trouvent deux organes de gouvernance clés, à savoir le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) et le Comité des Opérations de Politique Monétaire (COPM), dotés de pouvoirs renforcés pour définir, superviser et évaluer la politique monétaire. Le CMC établit les objectifs monétaires, tandis que le COPM surveille l'évolution de la liquidité bancaire et propose des modifications à la réglementation.

La loi de 2023 introduit un nouveau « TITRE IX LES COMITES », créant deux comités cruciaux, le Comité de Stabilité Financière (CSF) et le Comité National des Paiements (CNP). Le CSF surveille la stabilité globale et gère les crises financières, tandis que le CNP développe une stratégie pour les paiements scripturaux. Ces comités, rassemblant des représentants de divers ministères, organisations et experts, en plus de la Banque d'Algérie, mettent l'accent sur la bancarisation des transactions et l'inclusion financière.

La loi de 2023 abroge explicitement l'Ordonnance de 2003, bien que les textes d'application restent en vigueur jusqu'à l'adoption de nouveaux règlements en conformité avec la nouvelle loi. Des changements significatifs dans la gestion des comptes annuels et des publications de la Banque d'Algérie visent à renforcer la transparence, la responsabilité et la gestion financière. Ils incluent des limites sur les prélèvements au profit de la réserve légale, une gestion plus stricte des réserves

---

<sup>24</sup> Loi N° 23-09 du 3 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 21 juin 2023 portant Loi Monétaire et Bancaire  
584

et provisions, ainsi qu'un renforcement des rapports annuels.

Globalement, la réglementation introduite en 2023 a transformé la régulation bancaire en Algérie, modernisant le cadre réglementaire pour s'adapter aux évolutions rapides du secteur financier. Elle encourage la diversification des acteurs financiers, la flexibilité dans les formes juridiques, une supervision renforcée des institutions financières étrangères, des exigences de capital strictes, une transparence accrue des actionnaires, et des règles plus strictes concernant les cessions d'actions et de titres.

La loi élargit le champ d'application en incluant de nouveaux acteurs tels que les intermédiaires indépendants de courtage, les bureaux de change et les prestataires de services de paiement. Elle introduit une nouvelle catégorie d'institutions financières, les banques d'affaires et les banques digitales, pour encourager l'innovation et la diversification des services financiers.

Ainsi, cette loi offre plus de flexibilité en permettant aux banques et aux établissements financiers de choisir entre plusieurs formes juridiques. Elle renforce la supervision des acteurs financiers étrangers opérant en Algérie, maintient les exigences de capital minimal, introduit des mécanismes pour assurer que l'actif excède effectivement le passif, et impose des règles plus strictes concernant les cessions d'actions et de titres assimilés.

### **1- Analyse comparative de la LMB de 2023 avec la LMC de 2003 : Vers l'Innovation et la Stabilité**

La loi de 2023 représente un jalon significatif dans la transformation du cadre réglementaire de l'Algérie, répondant de manière proactive aux évolutions dynamiques du secteur financier. L'établissement de comités spécialisés et les ajustements législatifs démontrent l'engagement résolu du pays à moderniser son système financier, avec pour objectif principal la promotion de la stabilité et de l'efficacité.

En parallèle, une analyse approfondie des similitudes entre les dispositions de l'Ordonnance de 2003 et de la loi de 2023 révèle une continuité dans les principaux aspects relatifs à la gouvernance de la Banque d'Algérie. De plus, une analyse approfondie des modifications apportées à la gestion des comptes annuels et des publications, bien que ne relevant pas d'une section intitulée « Comptes annuels et publications », met en lumière les efforts déployés pour accroître la transparence, la responsabilité et la gestion financière au sein de la Banque d'Algérie.

Parmi ces changements substantiels, on peut noter des limitations sur les prélèvements destinés à la réserve légale, une supervision plus rigoureuse des réserves et des provisions, ainsi qu'une consolidation des rapports annuels. Ces mesures contribuent à renforcer la responsabilisation et la transparence au sein de l'institution. Ainsi, la loi de 2023 incarne non seulement une évolution cruciale du cadre réglementaire, mais elle souligne également la perspicacité de l'Algérie à maintenir une base solide tout en s'adaptant aux défis et aux opportunités du secteur financier moderne de l'avenir.

Pour conclure, la loi Monétaire et Bancaire de 2023 marque un jalon majeur dans la transformation du cadre réglementaire du secteur financier en Algérie. Cette réforme s'inscrit dans une démarche visant à renforcer la transparence, la responsabilité et la gestion financière au sein de la Banque d'Algérie. En conséquence, l'Algérie se trouve désormais mieux positionnée pour développer une économie financière plus compétitive et résiliente, en mesure d'affronter les défis à venir.

## **LA DEUXIEME PARTIE : Méthodologie de recherche, Échantillonnage, Entretiens Semi-directifs, et Analyse Statistique des Données**

La deuxième partie de cette étude se consacre à la méthodologie de recherche, à l'échantillonnage, aux entretiens semi-directifs et à l'analyse statistique des données. Cette section revêt une importance cruciale pour comprendre la conduite de l'étude, les aspects examinés et la manière dont les résultats ont été obtenus.

### **CHAPITRE 1 : Méthodologie de Recherche et Collecte de Données**

Le premier chapitre de cette section propose une exploration méthodologique approfondie axée sur la régulation monétaire et bancaire en Algérie. La méthodologie adoptée combine des entretiens semi-directifs avec des experts financiers et une analyse statistique réalisée à l'aide de SPSS

#### **Premièrement : Méthodologie de Collecte de Données**

Cette recherche privilégie une approche qualitative, intégrant des entretiens semi-directifs avec des experts financiers, ainsi qu'une analyse statistique à l'aide du logiciel SPSS. L'exploration approfondie de la régulation monétaire et bancaire en Algérie constitue le cadre de référence, avec une méthodologie détaillée exposant les étapes clés du processus. La première étape de notre méthodologie repose sur la méthode d'échantillonnage "boule de neige", qui a permis de collecter

85 réponses.

Cette approche a été suivie par l'échantillonnage stratifié, dans lequel nous avons mené des entretiens semi-directifs avec les 45 participants sélectionnés. Nous mettons en avant une analyse approfondie des sujets essentiels liés à la régulation monétaire et bancaire en Algérie, aux pratiques professionnelles dans le secteur bancaire, ainsi qu'à leur connexion avec les réformes socio-économiques. L'analyse statistique des données avec SPSS complète les perspectives qualitatives obtenues par les entretiens, offrant une dimension quantitative pour une compréhension plus approfondie.

## **CHAPITRE 2 : Interprétation des résultats**

Le deuxième chapitre de cette section vise à interpréter les résultats obtenus à partir de la méthodologie décrite précédemment.

### **Premièrement : Caractéristiques Sociodémographiques de l'Échantillon**

L'échantillon de l'étude se caractérise par une prédominance masculine, avec 62,2 % de participants de sexe masculin et 37,8 % de participants de sexe féminin. Cette disparité de genre est significative, pouvant potentiellement influencer les résultats en raison des différences de perspectives entre les sexes.

En termes de répartition par tranche d'âge, la majorité des participants (77,8 %) se situe dans la tranche d'âge de 45 à 54 ans, indiquant une forte expérience professionnelle. De plus, 15,6 % des participants ont entre 35 et 44 ans, et 6,7 % ont entre 55 et 64 ans. En ce qui concerne la profession, les « Cadres dans le domaine bancaire et de la finance » constituent la catégorie majoritaire (44,4 %), suivis des « Enseignant.e chercheur.e dans le domaine de la finance et des sciences économiques et de gestion » (31,1 %), reflétant ainsi la prédominance de professionnels reconnus dans les domaines de la finance et de la gestion.

### **Deuxièmement : Expertise et Expérience des Participants**

En ce qui concerne le niveau d'expertise dans la finance et la banque en Algérie, plus de 90 % des participants estiment avoir un niveau d'expertise « Très élevé » dans ces domaines, mettant en avant leur grande compétence. Concernant l'expérience dans la gouvernance financière et les réformes socio-économiques en Algérie, environ 70 % des participants déclarent avoir une « Expérience significative » dans ce domaine, renforçant la crédibilité de leurs opinions et

perspectives. L'ensemble de ces caractéristiques sociodémographiques, d'expertise et d'expérience forme un socle solide pour l'analyse approfondie de nos résultats.

### Troisièmement : L'Évolution de l'Ordonnance 03-11 en Algérie

La modernisation de la gouvernance financière en Algérie a été unanimement reconnue comme étant d'une importance capitale par l'ensemble des participants, avec un consensus fort au sein de l'échantillon. En examinant de plus près la manière dont la révision de la loi a changé les pratiques professionnelles bancaires en Algérie, nous avons constaté que la médiane des réponses était de 1,00, ce qui suggère que la plupart des participants ont estimé que le changement était significatif.

Lorsque nous examinons spécifiquement les réponses à la question concernant la révision périodique de la loi de la monnaie et du crédit et son impact sur les pratiques professionnelles bancaires en Algérie, nous constatons que l'écart type des réponses à cette question était de 0,40. Cela mesure la dispersion des opinions des participants autour de la moyenne spécifique pour cette question.

De plus, la variance pour cette question était de 0,16, indiquant également la dispersion des réponses par rapport à la moyenne spécifique. Il est important de noter que, bien que la majorité des participants (80 %) considèrent que cette révision a eu un effet notable sur les pratiques professionnelles bancaires, 20 % estiment que cet impact n'a pas été significatif, ce qui révèle des opinions divergentes au sein de l'échantillon.

### Tableaux n° : l'impact des amendements législatives sur les pratiques professionnelle bancaire

	L'impact des amendements réglementaires	L'impact de l'ordonnance de 2003 sur les pratiques professionnelles bancaires
N Valide	45	45
Manquant	0	0
Moyenne	1.20	1.22
Médiane	1.00	1.00



Évolution de la Réglementation Financière en Algérie : De l'Ordonnance de 2003 à la Loi Monétaire et Bancaire de 2023

Mode	Oui	Elle a amélioré le processus décisionnel
Variance	0.16	0.18
Ecart-type	0.40	0.42

Référence : établie par les chercheurs en utilisant le logiciel SPSS.

**Quatrièmement : Analyse Statistique de l'Impact de l'Amélioration du Processus Décisionnel sur la Synergie des Réformes en Algérie**

Dans notre échantillon de 45 participants, les résultats montrent une tendance claire. Seulement 11,1 % estiment que cette amélioration a favorisé la coordination entre les acteurs de la gouvernance financière. Une écrasante majorité de 88,9 % estime qu'elle n'a pas eu un impact significatif sur la synergie entre les réformes, indiquant une perception générale que l'amélioration du processus décisionnel n'est pas étroitement liée à la synergie des réformes en Algérie. En outre, d'après les statistiques pour cette question, l'écart type est de 0,32 et la variance est de 0,10, ce qui suggère une cohérence dans les réponses des participants.

**Tableaux n° 2 : l'impact de l'amélioration du processus décisionnel sur la synergie entre les réformes globales**

	L'impact de l'Amélioration du Processus Décisionnel sur la Synergie entre les Réformes globales
N° Valide	45
Manquant	0
Moyenne	1.89
Médiane	2
Mode	Elle n'a pas eu d'impact significatif sur la synergie entre les réformes
Variance	0.32

Ecart-type	0.10
------------	------

**Référence : établie par les chercheurs en utilisant le logiciel SPSS.**

**Conclusion :**

L'évolution de la gouvernance financière en Algérie démontre un engagement constant envers la modernisation du secteur pour répondre aux défis économiques mondiaux. La Loi Monétaire et Bancaire de 2023 représente une transformation audacieuse avec des structures de gouvernance novatrices telles que le COPM, le CSF et le CNP, élargissant la sphère des acteurs financiers.

L'analyse statistique confirme l'impact positif de la modernisation de la gouvernance financière en Algérie, tout en soulignant la nécessité de continuer à affiner les réformes face aux divers défis. Par ailleurs, selon les observations clés des entretiens, les banques publiques, qui contrôlent plus de 85 % du marché bancaire algérien, offrent une base solide pour des réformes en vue d'améliorer la gouvernance financière.

Unanimement identifiés lors des entretiens, les principaux défis à relever pour renforcer la gouvernance financière en Algérie incluent la corruption, le manque de transparence et la nécessité d'améliorer les compétences techniques.

Ces résultats offrent des pistes pour des recherches futures, soulignant l'importance de comprendre l'impact de l'amélioration du processus décisionnel sur la synergie des réformes en Algérie et la nécessité d'explorer davantage les moyens de renforcer la synergie entre les réformes économiques et sociales dans le contexte algérien.

**La liste de bibliographie**

**Premièrement : les textes juridiques**

\_ Loi n°16-14 du 28 décembre 2016 portant loi de finances pour 2017

\_ Loi n°17-10 du 11 octobre 2017 complétant l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

**Évolution de la Réglementation Financière en Algérie : De l'Ordonnance de 2003 à la Loi Monétaire et Bancaire de 2023**

---

- \_ Loi n° 23-09 du 21 juin 2023 portant Loi monétaire et bancaire
- \_ Ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 modifiant et complétant la loi 90 – 10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit
- \_ Ordonnance n°09-01 du 22 juillet 2009 portant Loi de Finances complémentaire pour 2009
- \_ Ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

**Deuxièmement : ouvrages**

- \_ Calomiris, Charles W & Haber, Stephen H. "FRAGILE BY DESIGN: The Political Origins of Banking Crises and Scarce Credit." Princeton University Press, (2014), page : 585.
- \_ Kaufmann, Daniel. "Governance matters VII: aggregate and individual governance indicators 1996–2007" dans Non-state actors as standard setters. Édition 24.09.(2009), Maison de publication : Non-state actors as standard setters, Numéro de page : 146.

**Troisièmement : Articles**

- \_ Abdelkader, Ghoul & Lakhdar Adouka. "Impact des institutions sur le développement social dans une économie en transition," Revue D'Études Juridiques et Economiques, vol. 05, no. 01, (2022), 2105-2117.
- \_ Aziz, Abdelkader, Kada Aiboud & Sid Ahmed Bouhezam. "Réglementation Et Gouvernance Bancaire En Algérie : Eléments D'analyse Des Mécanismes Internes De Gouvernance." Journal d'études en économie et Management, 4(1), (2021), 939-955.
- \_ Ben Naceur, Katherin Marton & Caroline Roulet. "Basel III and bank-lending: Evidence from the United States and Europe." Journal of Financial Stability, 39, (2018), 1-27.
- \_ M'hamed, Ziad & Lotfi, Ramdani. "La Gouvernance bancaire en Algérie à l'épreuve de la crise pétrolière : Défis et Enjeux" (Banking governance in Algeria, the test of the oil crisis : challenges and issues), Revue Finance et Marché, vol. 06, no. 01, (2019), pp. 22-46.
- \_ Mohammed Zine El Abidine, Abdelouahab. "Central Bank Digital Currency Projets In MENA Region And African.Continent," Journal of Legal and Economic Studies, vol. 06, no. 01, (2023), 108-129.
- \_ R, Barth, Gerard Caprio Jr. Ross Levine. "Bank regulation and supervision: what works best?" Journal of Financial Intermediation, 13(2), (2004), 205-248.
- \_ Samira Meier, Miguel Rodriguez Gonzalez & Frederik Kunze. "The global financial crisis, the EMU sovereign debt crisis and international financial regulation: lessons from a systematic literature review." International Review of Law and Economics, 65, (2021), 105945.

**Quatrièmement : Rapport**

- \_ Banque d'Algérie. Rapport 2011 sur l'Évolution Économique et Monétaire en Algérie. (Mai 2012).

**Cinquièmement : Document de travail (Working Paper)**

\_ Singh, R. "Bank Regulation, Compliance and Enforcement." IDEAS Working Paper Series from RePEc. BOFIT Discussion Papers. Federal Reserve Bank of St Louis. St. Louis, United States, (2000).